

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le point après deux ans de travail

À l'issue des élections municipales et communautaires, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Convergence-Garonne, lancée en juin 2018, reprend son cours normal. Les élus du territoire poursuivent leur démarche de construction d'un avenir commun, à travers un document d'urbanisme unique, qui demain encadrera le développement de l'ensemble du territoire communautaire.

Que s'est-il passé ces derniers mois ?

Le PLUi a terminé sa première phase d'élaboration, à savoir le diagnostic territorial. Cette « photographie » du territoire permet de faire ressortir ses points forts, ses fragilités, ses opportunités, et les menaces à venir au cours des quinze prochaines années. Ce diagnostic Multithématique continuera d'évoluer et d'être mis à jour tout au long de la procédure d'élaboration.

À l'automne 2019, une première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présentée en Conseil Communautaire. Cette pièce centrale du futur PLUi, qui formalise les grandes orientations de la communauté de communes pour les quinze prochaines années, en termes : d'ambition démographique, de protection des espaces naturels, d'attractivité économique, ... doit maintenant être consolidée, partagée et débattue par l'ensemble des 27 communes.

Que va-t-il se passer ces prochains mois ?

En parallèle, les élus travailleront à concrétiser la stratégie portée par le PADD en définissant la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme :

- Quels seront les futurs sites de projet ?
- À quelles vocations seront-ils destinés ?
- Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle favorisée ou limitée, et au regard de quels enjeux ?
- À quoi devront ressembler les constructions ?

Dès l'approbation du PLUi, ces règles s'appliqueront à toutes les autorisations de construire.

Les réunions de travail se poursuivent également avec l'ensemble des partenaires, les représentants de l'État, les acteurs économiques, les acteurs agricoles, les associations...

Où s'informer et comment participer ?

Les habitants du territoire peuvent continuer de se tenir informés sur le site internet de la Communauté de Communes, régulièrement mis à jour à l'adresse suivante :

URBANISME.CONVERGENCE-GARONNE.FR

Il est également possible de formuler ses demandes directement sur les registres papiers en Mairie ou au siège de la Communauté de Communes.

Par voie postale :

Communauté de Communes Convergence Garonne
12, Rue du Maréchal-Leclerc-de-Hauteclocque 33720 Podensac

Une adresse mail est dédiée à cet usage :

concertation-plui@convergence-garonne.fr.

SCoT Sud-Gironde

Le document d'urbanisme est approuvé

Le Comité Syndical du Pôle Territorial du Sud Gironde, réuni le mardi 18 février à la mairie de Saint-Macaire, a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Gironde.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire qui représente un bassin de vie, à une échelle de 15, 20 ans, sur 5 communautés de communes. Après des délais réglementaires, le SCoT Sud-Gironde s'applique depuis le 25 août 2020. L'ensemble des pièces du dossier sont disponibles sur le site internet du Pôle Territorial Sud-Gironde : **www.scotsudgironde.fr**

